

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

Cerdacc - Centre européen de recherche sur le
risque, le droit des accidents collectifs et des
catastrophes

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université de Haute-Alsace - UHA

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C



Au nom du comité d'experts¹ :

Jean-Christophe Saint-Pau, Président du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2) ;

2 Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Jean-Christophe Saint-Pau, université de Bordeaux

Experts : M. Jean-Christophe Saint-Pau, université de Bordeaux
M. Jean-Philippe Lhernould, université de Poitiers
M. Didier Blanc, université Toulouse 1 Capitole - UT1
Mme Florence Crouzatier Durand, université Côte d'Azur - Uca

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

Mme Catherine Marie
M. Nicolas Sild

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre européen de recherche sur le risque, le droit des accidents collectifs et des catastrophes
- Acronyme : Cerdacc
- Label et numéro : UR 3992
- Composition de l'équipe de direction : Mme Blandine Rolland

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

p_panels scientifiques de l'unité

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le Cerdacc ne comporte pas d'équipes en son sein. Les chercheurs du Cerdacc inscrivent librement leurs travaux dans les thèmes suivants :

- aborder les risques collectifs dans leur diversité (technologiques, industriels, naturels, sanitaires, nucléaires, liés à la santé et aux activités humaines) ;
- développer une analyse de la prévention des risques, notamment sous l'angle de la sécurité, de la conformité, de la Responsabilité sociale de l'Entreprise et de la transition écologique et environnementale ;
- étudier la réparation des dommages subis, sous l'angle des mécanismes assurantiels, du recours à la solidarité nationale et des actions visant à établir les responsabilités administratives, civiles et pénales.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Centre Européen de recherche sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes (Cerdacc) a été fondé en 1995, sur le site de l'IUT de Colmar, par trois enseignants-chercheurs devenus depuis Professeurs des Universités puis émérites : Marie-France Steinle-Feuerbach, Claude Lienhard, Théo Hassler.

Les activités de l'unité se déroulent également à Mulhouse, avec notamment une salle des doctorants.

Le Cerdacc avait pour objet initial d'étudier les dispositifs de toute nature (juridique, judiciaire, administrative) mis en place après les accidents collectifs et également les catastrophes naturelles ou technologiques. Continuant à être le seul laboratoire de recherche en Droit de l'université de Haute-Alsace, l'équipe du Cerdacc s'est, depuis lors, considérablement enrichie. Ses membres sont les juristes de droit privé et de droit public de la faculté des Sciences Economiques, Sociales et Juridiques (FSESJ), de l'IUT de Colmar et de l'IUT de Mulhouse qui le souhaitent, ainsi qu'une économiste – aménagement du territoire. Les axes de recherche se consolident et se diversifient en fonction de l'arrivée de nouveaux membres.

Depuis 2010, tout en restant fidèle à son champ de réflexion initial, le Cerdacc a élargi ses domaines de recherche, pour y intégrer de nouvelles thématiques sur le Risque.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le Cerdacc est impliqué dans plusieurs structures de recherche et de valorisation.

- 1) À l'international, le Cerdacc participe aux démarches et aux travaux d'Eucor – Le Campus européen (composé de 5 universités transfrontalières: Freiburg et Karlsruhe [Allemagne], Bâle [Suisse], Strasbourg et Haute-Alsace [France]. À ce titre, il a notamment bénéficié de trois financements sur AAP : Région d'innovation Fessenheim, Partenariat transfrontalier ; Démocratie alimentaire et méta-organisations ; Landscape & energy transition. Le Cerdacc est l'un des piliers du groupe de recherches « Eucor-Fessenheim »).

Dans le cadre de l'alliance- Epicur – Université européenne , le Cerdacc a lancé un projet de recherche avec la « Nef des sciences » autour du thème « Transition et citoyen : réinventer le lien entre énergie et mode de vie ». Le but est de faire appel et de fédérer des stagiaires ou étudiants d'autres universités afin qu'ils travaillent ensemble sur ce projet.

2) Sur le site, le Cerdacc à travers plusieurs de ses chercheurs appartient au réseau alsacien de la « Fédération de recherche en environnement et durabilité – Fered » qui a vocation à fédérer les chercheurs alsaciens et à catalyser des projets de recherche nationaux et internationaux en sciences de l'environnement et de la durabilité en développant particulièrement des approches interdisciplinaires. Elle est labellisée dans le cadre de l'Initiative d'excellence (Idex) « Dépasser les frontières » co-portée par l'université de Strasbourg, le CNRS et l'Inserm.

Le Cerdacc est membre de la Misha (Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme d'Alsace).

En outre, le Cerdacc, au titre de ses deux revues Riseo et le Jac, est partie prenante de l'Ouvroir, plateforme dédiée au développement et à l'aide aux revues en ligne.

3) L'UHA a défini un champ transversal « risque » qui constitue un levier de collaboration entre les différents laboratoires de l'UHA. Le Cerdacc inscrit l'ensemble de ses travaux dans ce champ, autour de la question des risques naturels et technologiques, des risques sanitaires, du risque nucléaire.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2021

Personnels permanents en activité	
Professeurs et assimilés	3
Maîtres de conférences et assimilés	17
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Chercheurs des EPIC et autres organismes, fondations ou entreprises privées	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	21
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	6
Personnels d'appui à la recherche non permanents	1
Post-doctorants	0
Doctorants	23
Sous-total personnels non permanents en activité	30
Total personnels	51

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2021. LES EMPLOYEURS NON-TUTELLES SONT REGROUPÉS SOUS L'INTITULÉ « AUTRES ».

Employeur	EC	C	PAR
Université de Haute- Alsace	20	0	1
Total	20	0	1

BUDGET DE L'UNITÉ

Budget récurrent hors masse salariale alloué par les établissements de rattachement (tutelles) (total sur 6 ans)	164.74
Ressources propres obtenues sur appels à projets régionaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP idex, i-site, CPER, collectivités territoriales, etc.)	122.5
Ressources propres obtenues sur appels à projets nationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP ONR, PIA, ANR, FRM, INCa, etc.)	152.935
Ressources propres obtenues sur appels à projets internationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues)	0.0
Ressources issues de la valorisation, du transfert et de la collaboration industrielle (total sur 6 ans des sommes obtenues grâce à des contrats, des brevets, des activités de service, des prestations, etc.)	108.758
Total en euros (k €)	438.683

AVIS GLOBAL

Le Cerdacc est la seule unité de recherche juridique de l'UHA ; elle est ancienne, clairement identifiée par ses fondateurs sur un objet scientifique précis : les accidents collectifs.

Ce cadrage historique semble toutefois se diluer :

- d'abord parce que la structuration et les thématiques scientifiques de l'unité sont très générales, et ne mobilisent pas des projets et équipes de recherche, ce qui interroge sur la qualification d'axes de recherche, et leur utilité ;
- ensuite parce que plusieurs enseignants-chercheurs, en raison de leur profil disciplinaire, et pour conduire leur projet professionnel personnel, inscrivent leur recherche en dehors de l'objet scientifique de l'unité.

Il conviendrait peut-être de repenser l'identité scientifique de l'unité en droit pour permettre de valoriser l'ensemble des recherches, tout en constituant une équipe interne sur la thématique historique, d'autant que le recrutement d'enseignants-chercheurs est contraint par les besoins d'enseignements généraux, moins ciblés sur la thématique.

Dans cette optique, l'organisation institutionnelle du Cerdacc, qui repose sur la direction et une assemblée générale, serait doublement enrichie, d'une part par un conseil de direction (par exemple deux directeurs adjoints) et d'autre part par un conseil ou une commission scientifique, permettant de déterminer une politique scientifique, d'accorder la priorité à des thèmes et des sujets de thèses. Cet organe de propositions à l'Assemblée générale serait une aide à une réflexion pluriannuelle.

Le Cerdacc présente des ressources intéressantes, liées à des financements extérieurs sur projets qui marquent un grand dynamisme, mais dont la pérennité doit être interrogée. La dotation de base est confortable dès lors qu'elle n'est pas utilisée pour la documentation et l'équipement informatique et le taux d'exécution budgétaire semble devoir être amélioré. À cette fin, le comité de direction et le conseil scientifique proposés ci-dessus devraient permettre de construire une stratégie d'investissement et de fonctionnement budgétaire.

L'ambiance de travail semble bonne et a été développée une politique d'accompagnement à la HDR et aux promotions internes. Les doctorants disposent d'espace et certaines activités sont en cours d'élaboration (journée d'étude, présentation de thèse, coworking). Toutefois, la difficulté de certains enseignants, et de nouveaux arrivants, à s'inscrire dans la thématique des accidents collectifs, peut interroger sur la stabilité de l'effectif.

L'équipe de recherche est dynamique et présente un assez bon taux de publication (725 toutes publications confondues dont 167 articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture) mais il est toutefois handicapé par l'inactivité de certains enseignants-chercheurs, dont la cause est expliquée par l'investissement pédagogique et administratif, et en particulier les « sur-services ». Le choix de la vulgarisation, et le développement de support de publications interne à l'unité assurent une visibilité sociale à l'unité qui trouve cependant une limite géographique et scientifique. À cet égard, des publications dans des revues nationales à comité de lecture seraient plus valorisantes, de même que le développement de publications en droit européen, international et comparé. L'unité gagnerait également à inviter un plus grand nombre de professeurs étrangers sur ses thématiques.

L'unité présente enfin une intégration assez remarquable dans la cité et le monde socio-économique, avec par exemple des thèses Cifre, et différentes actions avec des partenaires institutionnels (juridictions, barreau). Ces

partenariats, plutôt portés par l'unité de formation en droit, supposent de contenir un volet recherche et expertise, en particulier avec les collectivités territoriales, les services et administrations de l'État intéressés par la gestion des risques. Par ailleurs, cette intégration et la diffusion de la connaissance restent à l'échelle locale.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

1) L'unité a manifestement voulu prendre en compte les recommandations du précédent rapport :

- L'équipe a tenté de redéfinir ses axes. Cependant, le comité constate que la recommandation de ne conserver que deux axes n'a pas été suivie : ainsi, les critiques sur les axes deux et trois, inchangés, demeurent : manque d'originalité, mais aussi le fait que leur périmètre peut sembler très ambitieux au regard de la taille et des compétences de l'équipe.
- Les activités internationales ont été développées par le biais de partenariats formalisés avec l'Italie, le Maroc, la Pologne (même si les publications en langue étrangère ou dans des revues internationales sont encore peu nombreuses).
- Un plus grand nombre de thèses financées par conventions Cifre.
- L'équipe est dynamique, et justifie de nombreux colloques et publications qui font l'objet d'une diffusion (mode hybride) et de publications beaucoup plus fréquentes.

2) D'autres points relèvent du statu quo, dont le fait que les publications sont concentrées sur quelques membres, que les supports de publication ne sont pas très diversifiés et laissent une grande part aux « revues maison ».

La dimension « droit comparé droit européen » est encore assez largement absente des travaux de recherche. Les liens avec l'Allemagne et la Suisse demeurent insuffisamment exploités.

La volonté d'internationalisation est réelle mais un défaut d'eupéanisation demeure dans des domaines où l'intégration juridique de l'Union est particulièrement forte. Le recrutement de spécialistes de droit international public ou privé et de droit de l'Union est susceptible de colorer l'activité du Cerdacc. Ce recrutement semble se heurter à une absence d'enseignement de ces spécialités dans l'offre de formation ; il conviendrait donc de mener une réflexion d'ensemble recherche/formation sur une stratégie de développement de ces disciplines.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les ressources de l'unité

Les ressources sont très satisfaisantes. La dotation de base est importante en ce qu'elle ne vise pas les dépenses de documentation et d'équipement. Le taux d'exécution des dépenses doit être amélioré par une réflexion pluriannuelle et la mise en place d'une stratégie.

Une part significative des ressources repose sur des financements extérieurs, dont la pérennité peut être questionnée.

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Les objectifs sont établis, la volonté de fédérer l'équipe autour de recherches collectives est manifeste. Toutefois, la structuration en axes est fictive dès lors qu'elle n'est pas porteuse de projet, d'équipe de recherche et de doctorant, d'affectation de financement...

Plus généralement, les objectifs doivent être confrontés à la taille de l'unité, et la dimension européenne et comparatiste semble peu développée.

On peine à identifier l'objectif de la recherche menée, à identifier quels axes sont mis en avant. Il semble que les recherches menées à titre individuel par les membres de l'équipe ne puissent être valorisées par le Cerdacc. Cela pose question.

La thématique du centre (et sa localisation) repose sur l'histoire de sa fondation (et de ses fondateurs), mais pourrait être interrogée au regard des centres d'intérêt des membres actuels qui pourraient définir une politique scientifique plus en adéquation avec leurs centres d'intérêt.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Une grande liberté est laissée à ses membres dans la participation à l'équipe. L'ambiance semble conviviale. La constitution de deux assemblées générales par an, sur chacun des sites, assure un fonctionnement ouvert et transparent de l'unité, et permet à chacun de proposer des projets.

Toutefois, ce fonctionnement par projet pourrait être complété car il ne permet pas d'envisager une stratégie et une politique commune. La constitution d'une instance intermédiaire (conseil de direction et surtout, conseil scientifique) serait susceptible de conférer une plus grande continuité au fonctionnement de l'unité, et de déterminer une politique scientifique, voire de créer une dynamique autour d'une meilleure fédération de la recherche. De plus, elle assurerait une association et une représentation aux doctorants de l'unité. Elle constituerait également un espace de dialogue entre des EC qui sont situés sur des sites différents, pour dépasser d'éventuelles incompréhensions.

1/ L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cerdacc est le seul laboratoire en droit de l'UHA, ce qui implique un rattachement exclusif de tous les enseignants-chercheurs et doctorants.

Le Cerdacc présente une forte capacité à lever des ressources propres. Sur la période évaluée : trois contrats ANR ; deux contrats CNRS ; deux Projets européens interreg Rhin-Supérieur ; trois projets européens Eurcor

Sa dotation récurrente est importante dès lors qu'elle n'intègre pas les dépenses de documentation et d'équipement.

Points faibles et risques liés au contexte

Le taux d'exécution budgétaire semble faible, et la stratégie de dépense n'est pas clairement identifiable.

Les financements extérieurs peuvent être non pérennes.

La marge de progression en ressources humaines semble limitée. Un personnel consacré permettrait de candidater à davantage de projets type ANR, mais il semble que l'unité puisse s'appuyer sur le service d'ingénierie de l'UHA

2/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité et l'ancienneté du Cerdacc permettent des actions en lien avec le tribunal judiciaire de Mulhouse et la Cour d'appel de Colmar, avec le barreau de Mulhouse, avec l'Association Française de Droit du Travail – section Grand Est ...

La visibilité du Cerdacc sur la thématique des accidents collectifs lui permet d'asseoir une politique de réponse à des appels à projets.

Points faibles et risques liés au contexte

La division maintenue en trois axes – diversité des risques, prévention, réparation - peine à convaincre. Les frontières paraissent poreuses, et, dans une large mesure, artificielles dès lors qu'elles ne sont pas directives, et que les EC n'y sont pas rattachés. Les champs embrassés sont très larges. Les observations antérieures peuvent de fait être reprises, en particulier l'excès d'ambition au regard de la taille et des compétences de l'équipe. Par ailleurs, dans la mesure où l'équipe accueille l'ensemble des chercheurs juristes de l'UHA, leur association dans tous les projets est difficilement réalisable.

Sur ces thématiques, l'absence de lien ou relation avec les collectivités territoriales peut sembler surprenant : les services des communes et Epci, les services de la préfecture également. Le Cerdacc aurait intérêt à s'associer ou à travailler avec les personnes publiques en charge de la gestion des risques, quelles qu'elles soient.

3/ Le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité respecte les règles de recrutement.
Elle dispose d'espaces de travail et de convivialité.
Elle respecte les règles des marchés publics

Points faibles et risques liés au contexte

Le DAE ne permet pas de renseigner ce point.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité

Le Cerdacc a le souci de demeurer une équipe attractive, avec une identité visible. Cependant, les relations avec les collectivités territoriales doivent être développées, les perspectives internationales doivent être diversifiées et les publications doivent être considérées au-delà des revues du laboratoire.

Il conviendrait d'identifier quelques thèmes clés sur lesquels l'expertise du Cerdacc deviendrait leader en France. La structuration en axes artificiels n'est pas attractive.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cerdacc a voulu tenir compte des remarques du précédent rapport et a organisé des colloques dits internationaux (8, donc 6 avec publications). Le Cerdacc a consolidé ses partenariats avec l'Italie, le Maroc et la Pologne.

Plusieurs membres de l'unité exercent des responsabilités éditoriales, et participent à des sociétés savantes. Les invitations de professeurs étrangers se font par Campus France.

Points faibles et risques liés au contexte

Les partenariats du Cerdacc paraissent reposer sur des rapports plus interpersonnels qu'institutionnels.

La difficulté à élargir les perspectives internationales est une réalité alors même que la crise Covid est passée.

Le rayonnement du Cerdacc demeure encore de portée essentiellement nationale. Par ailleurs, les points forts sont dilués dans des axes qui embrassent de manière large de vastes thématiques.

Le développement du droit de l'Union européenne et du droit international semble bloqué par l'absence de besoin d'enseignement.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les bonnes conditions de travail, que ce soit le climat ou les conditions matérielles de travail, ainsi que la clarté de la politique de l'équipe, contribuent à son attractivité.

La mise en place d'une politique de HDR, avec une volonté d'encourager les promotions internes, contribue à cette attractivité.

La multiplication des thèses financées est une autre illustration de cette attractivité.

Points faibles et risques liés au contexte

La spécificité des thématiques du Cerdacc peut susciter le départ de collègues dont les recherches sortent de ce champ ou ne s'y inscrivent que de manière artificielle.

La difficulté de s'inscrire dans l'un des axes, qui ne constitue finalement qu'une thématique, justifie les difficultés de recrutement.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cerdacc a été impliqué dans de nombreux projets européens de recherche et a participé à plusieurs ANR ainsi qu'à des projets financés par des collectivités territoriales.

Points faibles et risques liés au contexte

La part du Cerdacc dans les projets mentionnés n'est pas précisée. Étant donné le nombre de projets et leur portée souvent très vaste, il y a matière à s'interroger sur l'apport réel de l'équipe.

Le Cerdacc n'a été porteur d'aucun appel à projets.

Le Cerdacc pourrait travailler davantage avec les personnes publiques (collectivités territoriales et services de l'État).

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

Non pertinent

Points faibles et risques liés au contexte

Non pertinent

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique est très satisfaisante, rapportée à la taille de l'équipe, mais les efforts qualitatifs sont à poursuivre : augmentation des publications dans les ouvrages à comité de lecture ; publications dans des revues étrangères.

Une réflexion pourrait mener une politique d'incitation des enseignants-chercheurs à la publication

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les publications sont nombreuses et accueillies dans des supports de publication variés. Une grande place est accordée à la vulgarisation scientifique, ce qui est justifié par les thèmes de recherche. On note un noyau dur de chercheurs parmi les plus actifs. L'engagement des doctorants est à noter.

La participation à des projets de recherche pluridisciplinaire (hors champ juridique), dans l'établissement et en dehors de celui-ci, est un point fort.

L'unité de recherche entretient des relations soutenues avec des sociétés savantes.

Points faibles et risques liés au contexte

Beaucoup de publications sont accueillies par des revues sans comité de lecture ou qui n'ont pas une audience académique nationale. La concentration de la diffusion de la production scientifique de l'unité sur des supports locaux limite son rayonnement en dépit d'une diffusion en ligne et en source ouverte.

Les publications dans des revues étrangères ou en langue étrangère sont en quantité faible (6 sont recensés).

Des membres sont non publiants pour des raisons diverses, ce qui porte préjudice au Cerdacc. Le DAE note : « aucun levier sérieux et mobilisateur n'existe et ne peut être exploré pour inciter et contraindre les membres à publier davantage et surtout à en informer la direction du Cerdacc ».

2/ La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

Rapportée à la taille de l'équipe, la production est très satisfaisante en qualité et en quantité (sur la période évaluée : 725 toutes publications confondues dont 167 articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture). Les doctorants sont encouragés à publier, avec un réel succès (35 articles scientifiques).

Points faibles et risques liés au contexte

La production est inégalement répartie entre les membres de l'équipe, quelques chercheurs ayant un apport prépondérant.

La présence de chercheurs qui ne publient pas porte préjudice au travail d'ensemble

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

Points forts et possibilités liées au contexte

Deux publications, déjà ancienne et ancrée dans le paysage juridique, en ligne et en libre accès (Jac et Riseo). Il existe une référente « Science ouverte ».

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité ne semble pas avoir mis en place ou relayée de dispositif de lutte antiplagiat.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Le Cerdacc s'efforce d'inscrire ses activités de recherche dans la société et de peser sur la réflexion en matière d'accidents collectifs et de risques collectifs. La mise en place de thèses Cifre illustre la bonne intégration des activités du Cerdacc.

Cette inscription dans la société pourrait trouver un ancrage particulier auprès des collectivités territoriales, et être développée et formalisée de manière plus systématique.

1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non académiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

La volonté d'un développement de la vulgarisation scientifique apparaît clairement : revues en *open access*, chaîne YouTube.

Les liens avec les partenaires locaux ou régionaux, par exemple l'Association française de droit du travail et les juridictions, traduisent une bonne inscription des activités de recherche dans la cité.

Points faibles et risques liés au contexte

Les acteurs locaux, en particulier les collectivités territoriales, seraient intéressés par les thématiques du Cerdacc.

Les relations avec les juridictions et le barreau ne semblent pas encore formalisées. Un volet recherche semble cependant en cours de construction, comme annexe des conventions portées par l'unité de formation en droit.

2/ L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Certains membres ont une activité d'expertise auprès de ministères, français et étranger.

Points faibles et risques liés au contexte

Non pertinent

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité partage ses connaissances avec le grand public à travers des émissions télévisées, une chaîne YouTube, les réseaux sociaux.

L'une des publications numériques (le Jac) est un outil de vulgarisation et de médiation scientifiques.

Points faibles et risques liés au contexte

L'audience des supports ci-dessous est plutôt locale.

C - RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

La création d'un conseil de direction (avec par exemple un ou deux directeurs adjoints), et d'un conseil scientifique pourrait permettre, d'une part, de mieux concerter et préparer l'administration quotidienne de l'unité et d'autre part de construire une politique scientifique coordonnant les recherches individuelles et collectives, les priorités thématiques, les choix de sujets de thèse... Cette organisation devrait permettre de mieux anticiper les projets et de définir une stratégie financière.

Le développement formalisé des relations avec les acteurs locaux pourrait accroître les possibilités de financement.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

L'équipe devrait développer et consolider une attractivité internationale, par des conventions et des invitations de professeurs étrangers, et formaliser des partenariats avec les acteurs locaux (collectivités territoriales et services de l'État).

Une réflexion doit s'engager sur des profils d'emplois en droit de l'union et de droit international.

Il conviendrait de mieux identifier quelques thèmes clés sur lesquels l'expertise du Cerdacc deviendrait *leader*.

À cet égard, la structuration en axes, qui est artificielle, devrait être abandonnée, éventuellement avec une approche disciplinaire permettant à tous les enseignants-chercheurs de s'identifier clairement dans un axe.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

L'unité devrait accroître les publications dans des revues à comité de lecture ou des revues étrangères ou des publications en langue étrangère, pour assurer un meilleur équilibre avec les publications de vulgarisation scientifique locales.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

L'équipe devrait mieux explorer les potentialités permises par l'objet de son champ de recherche : développer et formaliser les relations avec les acteurs extérieurs, et s'intégrer systématiquement dans les partenariats portés par l'unité de formation.

Les thématiques du Cerdacc pourraient intéresser grandement les acteurs locaux.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 24 octobre 2022 à 09h00

Fin : 24 octobre 2022 à 18h00

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

Hcéres – Planning entretiens en distanciel – CERDACC 24 octobre 2022

8 h 30 - 8 h 45 Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs

8 h 45 – 9 h Réunion de démarrage du **comité d'experts** à huis-clos en présence du conseiller scientifique

9 h 00 – 9 h 30 **1^{ère} Séquence – 30 minutes**

Entretien à huis-clos **avec la direction de l'unité** (directeur, directeur adjoint, co-directeur, ancien DU et futur DU, responsables d'axes, administrateur du labo mais « membres de la direction » ne peuvent être présents à d'autres séquences à huis-clos).

Cette réunion est relative à la **vie collective de l'unité**, à tous les éléments relatifs à son **organisation** : budget, locaux relations avec la tutelle ... mais aucune discussion sur la production scientifique de l'unité.

9 h 35 – 10 h 20 **2^{ème} Séquence – 45 minutes**

Entretien à huis-clos avec les **représentants des tutelles** (VP Recherche, responsables de pôle, de champ...)

10 h 20 – 10 h 30 **Pause**

10 h 30 – 11 h 30 **3^{ème} Séquence – 60 minutes – 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses**

Réunion plénière en présence de **l'ensemble des membres de l'unité**, y compris les **personnels d'appui à la recherche, les professeurs émérites et les chercheurs associés**.

Cette session a fondamentalement pour but de permettre de répondre aux questions du comité sur le bilan de l'unité et à permettre aux experts de discuter avec les membres présents. Un **exposé liminaire du bilan, de la trajectoire scientifique et des perspectives** par la direction de l'unité est possible (15 mn maximum à l'aide éventuellement d'un PowerPoint), consacré uniquement aux **éléments d'information neufs** par rapport au dossier d'auto-évaluation dont le comité a déjà pris connaissance. Cet exposé sera suivi d'un jeu de questions/réponses (45 mn).

13 h 00 – 13 h 30 **4^{ème} Séquence – 30 minutes**

Entretien à huis-clos avec les **personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction)**. Les **émérites et les associés statutaires** peuvent assister à la réunion.

13 h 30 – 14 h 00 **5^{ème} Séquence – 30 minutes**

Entretien à huis-clos avec les **doctorants et les post-doctorants**.

L'un des participants à la réunion, désigné comme représentant, peut présenter la vision que les doctorants ont de leur unité, les points d'appréciation positifs, les points à améliorer.

14 h 00 – 14 h 30 **6^{ème} Séquence – 30 minutes**

Entretien à huis-clos avec les **personnels d'appui à la recherche (PAR)**

14 h 30 – 14 h 45 **Pause**

14 h 45 – 15 h 15 **7^{ème} Séquence – 30 minutes**

Entretien final à huis-clos avec la direction huis-clos

15 h 30 – 16 h 30 *Entretien à huis-clos du comité d'experts en présence du conseiller scientifique*

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le HCERES nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Mulhouse, le 10 janvier 2023

Pr Sylvie RIVOT
Vice-Présidente Recherche
et Formation Doctorale
vp-recherche@uha.fr

HCERES
Monsieur Eric SAINT-AMAND
Directeur du Département d'évaluation de la
Recherche

Réf : DER-PUR230023014
Rapport : C2023-EV-
0681166Y-DER-
PUR230023014-RT

Objet : Réponse au rapport d'évaluation du CERDACC, UR UHA 3992

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour l'évaluation de l'unité de recherche « Centre européen de recherche sur le risque, le droit des accidents collectifs et des catastrophes » (CERDACC, UR UHA 3992) dirigée par Madame Blandine Rolland.

La directrice de l'unité de recherche et moi-même remercions les membres du comité d'évaluation et les responsables du HCERES pour la qualité du rapport. Nous partageons l'essentiel des avis et remarques formulées qui constituent une aide indéniable au pilotage de l'unité de recherche.

L'Université de Haute-Alsace ne souhaite pas apporter d'observations de portée générale.

Vous trouverez ci-joint les réponses de la directrice d'unité concernant d'une part, les erreurs factuelles et d'autre part, les observations de portée générale sur le rapport d'évaluation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes cordiales salutations.

La Vice-Présidente de la
Recherche, de la Valorisation
et de la Formation Doctorale



Pr Sylvie RIVOT

Monsieur Thierry COULHON

Président du Haut conseil de
l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur

**Réf : C2023-EV-0681166Y-
DER-PUR230023014-RT**

**Rapport : DER-
PUR230023014 - CERDACC
- Centre européen de
recherche sur le risque, le
droit des accidents
collectifs et des
catastrophes.**

Mulhouse, le 7 janvier 2023

Objet : Réponse au rapport d'évaluation HCERES

Monsieur le Président,

Le pré-rapport du HCERES concernant l'évaluation du **Centre européen de recherche sur le risque, le droit des accidents collectifs et des catastrophes** (CERDACC – UR 3992) nous est bien parvenu.

Après lecture attentive, nous n'avons pas d'observations générales à formuler. En revanche, nous souhaitons vous remercier à deux titres.

D'abord l'attention bienveillante apportée par le comité d'experts aux travaux du CERDACC et aux réalisations mises en avant dans son DAE est tout à fait encourageante pour ses différents membres et sa direction.

Ensuite, le CERDACC sera très attentif aux conseils et préconisations que le comité a bien voulu formuler.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre profonde considération,

La Directrice du CERDACC,
Pr Blandine ROLLAND



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

